

Règlements de la Municipalité du Canton de Cleveland

Initiales du maire
Initiales de la directrice générale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
Municipalité du Canton de Cleveland

RÈGLEMENT NUNÉRO 480

**Règlement modifiant le règlement de
permis et certificats numéro 451
du Canton de Cleveland**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier le règlement de Permis et certificats numéro 451 pour référer à ce nouveau règlement de PPCMOI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Schroeders appuyé par le conseiller Pierre Grandmont et résolu

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 480 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : L'article 4.3 du règlement de permis et certificat n° 451 concernant les documents d'accompagnement est modifié comme suit :

a) En ajoutant un paragraphe h) qui se lit comme suit :

« h) Pour une demande de permis soumise à un règlement de PPCMOI, les documents relatifs aux règlements respectifs ainsi qu'une copie de la résolution applicable. »

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Canton de Cleveland, ce 6 avril 2009.

Gérald Badger, maire

Claudette Lapointe,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 mars 2009
Adoption du règlement : 6 avril 2009
Affichage : 20 mai 2009